

Dossier de demande de césure pour l'année universitaire 2022/2023

Informations candidat(e) :

Numéro étudiant(e) :

Nom en capitales :

Prénom(s) :

Etes-vous boursier ? OUI NON

Si oui, veuillez remplir la page 5

Date et lieu de naissance :

N° INSEE (ou Sécurité sociale) :

Nationalité :

Adresse :

.....
.....
.....

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : Portable :

Email personnel :

Composante

Année et filière d'inscription actuelle :

Année et filière envisagée pour l'année universitaire suivant la césure :

.....

Rappel : Dans le cas des filières ou années où sont opérées des sélections, la césure est, en tout état de cause, conditionnée par l'admission dans la formation. Un(e) étudiant(e) non admis(e) ne peut solliciter de césure au titre de la formation en question.

Période de césure envisagée :

- Année complète
- Semestre 1 uniquement
- Semestre 2 uniquement

La période de césure doit correspondre à un semestre ou une année universitaire (du 01/09 au 31/08 maximum)

Nature de la période de césure (cocher la/les case(s) correspondante(s) à la demande) :

- Réalisation d'un projet personnel
- Réalisation d'un projet entrepreneurial sous statut étudiant
- Engagement bénévole
- Expérience en milieu professionnel en France, ou à l'étranger, notamment sous forme de stage (dans la limite de 924h/an)
- Formation dans un domaine autre que celui de la scolarité
- Service civique
- Volontariat
- Se déroulera à l'étranger. * Indiquez le pays :

**L'établissement est en droit de s'opposer à la césure demandée dans le cas où la destination de l'étudiant lui fait courir un danger.*

Pièces justificatives à fournir avec le présent dossier :

- une lettre de motivation décrivant le projet et détaillant les modalités de réalisation et activités envisagées
- tout document pouvant étayer le projet (promesse de contrat, engagement, etc.) et permettant l'examen de la demande
- un curriculum vitae
- relevés de notes de la dernière année d'études
- justificatif d'admission dans le cas d'une demande de césure pour formation

ATTENTION : l'inscription définitive se fera en fonction de l'avis de la commission de césure et sur présentation de l'ensemble des pièces justificatives (couverture sociale, assurance, accord de volontariat...)

Le présent dossier doit être envoyé à **cesuredoip@ml.u-cergy.fr** ou **jennifer.morey@cyu.fr**

Au plus tard le 31 juillet 2022 pour une demande de césure pour l'année universitaire dans son ensemble ou pour le 1^{er} semestre

Au plus tard le 15 janvier 2023 pour une demande portant sur le 2^e semestre

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne sera pas recevable.

Je soussigné(e) (Nom-Prénom) :

- Atteste avoir pris connaissance des modalités de mise en œuvre de la période de césure à CY Cergy Paris Université et confirme que mon projet de césure s'inscrit bien dans les limites posées par les modalités de mise en œuvre de la période de césure à CY Cergy Paris Université adoptées par la CFVU de CY Cergy Paris Université en date du 13/02/2018
- En cas d'acceptation de mon projet de césure, je m'engage à suivre les préconisations définies dans le contrat pédagogique.

Fait à :

Le :

Signature du/de la candidat(e)

Dérogation pour les étudiants boursiers

Pour les étudiants boursiers qui demande une césure :

Numéro étudiant(e) :

Nom :

Prénom(s) :

Souhaitez-vous un maintien de votre bourse durant votre césure ?

Oui

Non

ATTENTION : Si vous avez coché oui à la question précédente, merci de joindre un courrier motivant votre demande à ce dossier si vous souhaitez bénéficier du maintien de votre bourse durant votre année de Césure.

Important : Le maintien du droit à la bourse peut être accordé de manière dérogatoire pour une césure prévoyant une inscription dans une formation diplômante reconnue par l'état.